

Un « parcours citoyen » revisité

Contribution du Mouvement associatif

On ne peut que se féliciter, au cœur de la réflexion interministérielle autour du « Parcours citoyen », d'une approche qui couvre tous les âges de la vie et vise à proposer à chaque étape des espaces et des opportunités de s'engager, de développer sa citoyenneté. Pour que ce parcours fasse sens, il doit reposer sur un solide fil rouge, capable de rendre cohérentes entre elles des expériences variées et d'articuler leurs significations. Une telle colonne vertébrale n'apparaît pourtant pas clairement au travers des propositions avancées.

Les origines de ce parcours citoyen, né avec la suspension du service militaire obligatoire en 1996, sont massivement présentes comme en témoigne la multiplication des temps de sensibilisation et de rencontre avec le monde militaire, ceux de la police et de la gendarmerie. Cette prégnance n'est pas sans poser question, qui dévoile une conception pour le moins martiale et coercitive de la citoyenneté, et complètement focalisée sur la jeunesse. L'Education nationale peut-elle par exemple se contenter d'approcher cette question de l'engagement citoyen de façon théorique, dans le cadre des « enseignements moraux et civiques » au cours de la scolarité primaire ? A l'autre « bout » du parcours, la création d'une « campagne de l'engagement » d'un portail numérique ou l'incitation à devenir réserviste constituent-elles des réponses en phase avec la crise démocratique que nous traversons ? Et comment cette conception monolithique de la citoyenneté peut-elle englober des expériences associatives dont le ressort premier est la liberté individuelle et qui mettent en jeu des processus d'autonomisation et de formation d'un esprit critique, sans les dénaturer ou les instrumentaliser ? Quelle place est faite à ces engagements, à cette facette de la citoyenneté, lorsqu'on sait aujourd'hui le rôle croissant de la société civile et sa capacité à revivifier la démocratie représentative ?

Les associations, parce qu'elles suscitent, alimentent des engagements qui contribuent à des formes de citoyenneté actives et impliquées, sont en mesure de faire des propositions qui pourraient enrichir la réflexion en cours sur la création d'un « Parcours citoyen ».

1. Quelques remarques sur la place de l'engagement associatif dans le « Parcours citoyen revisité »

➤ Une présence forte du monde associatif dans ce parcours citoyen, mais peu visible

Le terme « association » apparaît à deux reprises dans ce texte, et de façon plutôt anecdotique. Les associations sont pourtant massivement impliquées à chacune des étapes citées dans ce parcours. Elles sont par exemple nombreuses à assurer des activités périscolaires, en partenariat avec l'école, dès le primaire. Au collège et au lycée, les associations sportives, les maisons des lycéens constituent souvent des espaces de sensibilisation essentiels. Les activités de loisirs extra-scolaires, notamment les activités sportives, citées à plusieurs reprises dans le document, sont elles aussi très souvent assurées par des associations. Plus de 40% des 18-24 ans sont adhérents d'une association tandis que 21% sont bénévoles, et il n'existe malheureusement pas de données pour les mineurs. Enfin, de la même façon, le service civique, sur le territoire français ou à l'international, prend aujourd'hui place au sein d'organismes d'accueil associatifs, dans plus de 80% des cas pour ce qui est du territoire français.

➤ Une polysémie du terme « engagement » source d'ambiguités et qui nécessite donc clarification

Cette sous-évaluation de la présence associative dans le cadre de ce parcours est renforcée par un usage ambigu du terme engagement qui peut ici recouvrir toutes sortes de démarches, aussi bien la découverte des métiers militaires que la pratique de l'arbitrage sportif. Le terme d'engagement renvoie aux notions de volontarisme, de promesse d'action, d'implication que partagent l'ensemble des démarches décrites dans le parcours. Il existe aussi des points communs évidents entre les valeurs républicaines auxquelles renvoie la notion de citoyenneté et celles qui rassemblent les acteurs associatifs. L'engagement associatif constitue une véritable formation aux pratiques et à la culture démocratiques, le projet qui le sous-tend est au service de l'intérêt général. Mais, s'il contribue à former des citoyens et à faire vivre notre démocratie, l'engagement associatif possède aussi ses spécificités, inscrites dans le champ d'une société civile autonome dont l'indépendance vis-à-vis de l'Etat fait la richesse. Et c'est en tant que tel qu'il doit être promu et valorisé, plutôt qu'amalgamé, non sans risque d'instrumentalisation.

➤ Des propositions qui témoignent de cette confusion

Parce qu'elles reposent sur une forme de méconnaissance et une potentielle instrumentalisation, plusieurs des propositions qui jalonnent ce parcours citoyen font doublon avec des démarches existantes, bien souvent à l'initiative du monde associatif : on pensera par exemple au « passeport citoyen » (I. A.) qui fait écho au Passeport de France Bénévolat et au livret de compétences délivré dans le cadre scolaire ou encore aux « Forums de l'engagement » et « Journées de l'action collective et de l'engagement » qui viendraient redoubler les forums associatifs organisés par les municipalités. Enfin, le site asso.gouv.fr propose déjà des liens vers les différents sites évoqués (III. A et B).

De confusion il est encore question avec la proposition d'un « engagement obligatoire » en classe de 3^{ème} qui constitue, du point de vue associatif, un véritable oxymore (I. A).

Enfin, la possibilité de conditionner l'accès aux concours de la fonction publique à la présentation d'une expérience d'engagement (II. E) n'est pas, elle non plus, sans poser de sérieuses questions quant à la gratuité et la liberté sensées guider ces démarches.

2. Les Propositions du Mouvement associatif

➤ Multiplier les opportunités de s'engager, pour tous, à tous les âges de la vie

Nous aspirons à une société de l'engagement dont l'avènement suppose des parcours faits de multiples expériences bénévoles et volontaires qui s'entrecroisent et se succèdent, et qui prennent place au sein d'organisations d'intérêt général. Le rôle de la puissance publique consiste à soutenir le développement d'opportunités variées afin que toutes les personnes, quels que soient leurs profils et leur âge, et en particulier celles qui sont a priori les plus éloignées de ce type de démarche, puissent s'engager.

Pour cela, des passerelles solides sont à construire entre les associations, le ministère en charge de la vie associative, l'Education nationale, le monde de l'Enseignement supérieur, ou encore avec le milieu professionnel.

Ces passerelles doivent favoriser une palette d'expériences d'engagement qui seront rendues accessibles par :

- Un travail de sensibilisation à des moments biographiques charnières et dans des espaces clefs (formation, réorientations professionnelles, passage à la retraite, etc.).
- Une articulation et une sécurisation des parcours qui facilite la succession et/ou la juxtaposition de ces expériences d'engagement.
- Une reconnaissance et une valorisation de ces expériences bénévoles et volontaires.

➤ Permettre la découverte de l'engagement associatif de la maternelle à l'université

Le système scolaire français est très linéaire et encourage la compétition plutôt que la coopération. Les expériences informelles n'y sont que peu valorisées. Dans le même temps, la loi peine encore à reconnaître la capacité des jeunes mineurs à créer et à diriger leurs propres associations. Les espaces de citoyenneté active sont aujourd'hui singulièrement absents du monde de l'école. Les formes d'auto-organisation des jeunes sont bien souvent suspectes et trouvent difficilement leur place dans un environnement qui préfère la participation à des instances contrôlées par l'institution. Enfin, les personnels ne sont que peu formés à la vie associative ou à l'accompagnement de projets.

Nos propositions :

- Favoriser la présence d'associations dans l'enceinte des établissements scolaires
- Favoriser l'auto-organisation de groupes de pairs en associations
- Mettre à disposition matériel et locaux pour leurs fonctionnements
- Faciliter l'initiative associative des jeunes en revenant sur la pré-majorité associative

➤ **Faire du volontariat des jeunes la pierre angulaire d'une politique publique de soutien à l'engagement**

Une société qui monétise et instrumentalise l'ensemble des relations humaines et sociales va à l'impasse. La question du don, par essence libre et gratuit, est incontournable. En ce sens, la puissance publique doit encourager et favoriser le bénévolat mais elle ne peut le réglementer. Le volontariat occupe à cet égard une place spécifique dans la mesure où ses modalités permettent de lever des freins à l'engagement afin que cette expérience soit vécue pleinement et ouverte à tous. Il peut être un révélateur, un catalyseur, un accélérateur de cette société d'engagement que nous appelons de nos voeux.

La jeunesse constitue un moment biographique particulièrement propice à l'expérience de volontariat : par définition, la jeunesse concerne tout le monde ; le travail de construction identitaire y est singulièrement agissant et structurant, et laisse des traces durables. L'engagement de service civique constitue la forme la plus connue et la plus populaire de volontariat pour les jeunes. Il remporte aujourd'hui une adhésion large et croissante, des jeunes eux-mêmes, des structures d'accueil, de l'opinion publique. Et ce plébiscite est indissociable de ses caractéristiques qui sont celles des pratiques de volontariat dans leur ensemble : la durée significative, l'indemnité, l'accompagnement.

Nos propositions :

- Poursuivre la montée en charge quantitative du service civique sous sa forme actuelle tout en veillant à ne pas remettre en cause sa qualité.
- Mettre en place une véritable politique de soutien au volontariat des jeunes en France qui permettrait d'en reconnaître, aux côtés du service civique, d'autres formes.

➤ **Diversifier et développer les opportunités de volontariat à tous les âges de la vie**

Plusieurs dispositifs de volontariat existent déjà qui ne concernent pas uniquement les jeunes (volontariat de solidarité internationale, volontariat des sapeurs pompiers, volontariat associatif, etc.) dont les cadres juridiques peuvent être différents mais qui présentent aussi de nombreuses caractéristiques communes (durée significative, indemnité, accompagnement), sans parler des valeurs qui les sous-tendent. Un travail de réflexion globale permettrait de gagner en lisibilité et de sécuriser l'engagement volontaire. Il permettrait aussi d'identifier les champs où ce type de démarche, dense, longue et circonscrite dans le temps, pourrait encore trouver à s'épanouir (période hivernale dans le champ du social, période de vacances scolaires dans le champ de l'éducation, organisation de grands évènements dans le champ sportif, etc.). Nombre de pratiques associatives qui existent déjà pourraient ainsi trouver à être reconnues et développées. Car multiplier les formes et les lieux de volontariat revient aussi à multiplier les occasions de révéler ou de revivifier les désirs d'engagement de chacun, tout au long de sa vie.

➤ **Favoriser le bénévolat des actifs**

Entre la jeunesse et la retraite, le moment de la vie professionnelle constitue une étape biographique essentielle, sans doute la plus longue des trois. Mais elle est aussi celle qui comporte les contraintes les plus fortes : tous les travaux menés sur le sujet le montrent,

concilier vie professionnelle, vie familiale et engagement associatif constitue une gageure pour les actifs. Favoriser l'engagement des actifs est un enjeu important pour notre société, un facteur de cohésion sociale. L'équilibre entre le bénévolat des jeunes, des actifs et inactifs et des retraités constitue une richesse et un élément de dynamisme pour les associations et pour l'ensemble de notre société.

Nos propositions :

- Mieux faire connaître les congés existants qui facilitent la conciliation des temps. Ceux-ci sont en effet très largement ignorés : congé individuel de formation (CIF), congé de formation économique, sociale et syndicale, congé de formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse, congé de représentation et congé de solidarité internationale.
- Créer un congé spécifique pour permettre aux élus bénévoles de contribuer à la gouvernance de leur association.
- Renforcer la mise en place par les entreprises de dispositifs de mécénat et de bénévolat de compétences, et leur utilisation par les associations.
- Encourager l'intégration de l'engagement associatif dans le dialogue social

➤ **Développer le bénévolat des séniors**

Pour les séniors, le bénévolat associatif est source de multiples bienfaits. Il maintient une activité, un sentiment d'utilité sociale, des réseaux de sociabilité. Il est aussi une force précieuse pour les associations dont les retraités sont souvent les piliers (les bénévoles les plus assidus) et composent la très large majorité des gouvernances. Les séniors ne sont pas plus nombreux à s'engager que les autres catégories de population mais ils s'engagent plus densément.

Notre proposition :

- Développer et systématiser, 6 mois à 2 ans avant le passage à la retraite, des actions de sensibilisation à l'engagement bénévole associatif dans le cadre professionnel